

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la grande salle du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, ce lundi 6 juillet 2020 à 20h15, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3 ;
- Gaston Beaucage, conseiller siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : André Dion, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2020 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses ;
7. Résolution - Embauche employé aux travaux publics ;
8. Résolution - Demande de dérogation mineure de Louis Légaré (3136, chemin Royal/Lot 17-1) ;
9. Résolution - Appui au projet des constellations ;
10. Varia
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
11. Période de questions ;
12. Clôture de la séance.

Item 1 Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

020-067

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-068

Item 3 **Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2020**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Suivi des procès-verbaux**

Item 5 **Correspondance**

020-069

Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Attendu que le directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 1^{er} juin jusqu'à la séance prévue en août 2020 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 79 491,41 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 17 428,31 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

André Dion

Directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint

020-070

Item 7 **Résolution - Embauche employé aux travaux publics**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Dominique Labbé, il est résolu que M. Stephen Dunant soit embauché à titre d'employé aux travaux publics pour une période probatoire de 6 mois.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

020-071

Item 8 **Résolution - Demande de dérogation mineure de Louis Légaré (3136, chemin Royal/Lot 17-1)**

Attendu que le conseil a pris connaissance du dossier de la demande de dérogation mineure pour permettre de réduire la façade autorisée du lot 17-1 de 50 m à 31,18 m ;

Attendu que cette demande a pour objectif de permettre la vente de la terre agricole à son voisin et que Monsieur Légaré conserverait la parcelle de terrain où est situé la maison, la piscine, un court de tennis et quelques bâtiments secondaires ;

Attendu que le CCU considère cette demande comme une demande de dérogation majeure face à l'article 4.1 du règlement de zonage 03-41 qui définit la façade minimale à 50 m et que réduire à 31,18 m représente un écart de 38 % ;

Attendu qu'un certain nombre de précédents ailleurs dans la Municipalité ont été pris en compte par le CCU pour considérer tout de même la demande comme mineure ;

Attendu que le service d'urbanisme s'est déjà prononcé sur le dossier et que les hypothèses émises ont déjà été étudiées par le propriétaire ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Gaston Beaucage,

Il est résolu

Que soit accordée la dérogation mineure pour permettre de réduire la façade autorisée du lot 17-1 de 50 m à 31,18 m.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-072

Item 9 **Résolution - Appui au projet des constellations**

Attendu que la MRC de l'île d'Orléans a réalisé une étude paysagère sur l'ensemble de l'Île d'Orléans en 2016 ;

Attendu que la MRC de l'île d'Orléans a réalisé une étude sur l'accessibilité du littoral et a procédé à une caractérisation de tous les accès publics au fleuve en 2018 ;

Attendu que la MRC de l'île d'Orléans travaille actuellement à l'élaboration d'un concept unificateur pour offrir sept (7) circuits autour des accès sur le littoral et qu'elle travaille à la création d'une iconographie, d'une application et du mobilier nécessaire à la réalisation du projet CONSTELLATIONS ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la constellation des Milles Marées dont le parcours reliera le Parc de la Tour-du-Nordet au quai de Saint-François pour se prolonger le long du littoral ;

Attendu que ce parcours aura pour objectif d'évoquer l'histoire des marées vivantes, de petites fleurs uniques, d'horizon infini, de forêts riveraines et de lueurs nocturnes magiques ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin , avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie la MRC de l'Île d'Orléans dans ses démarches à la réalisation du projet des CONSTELLATIONS ;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans assure la MRC de l'Île d'Orléans de sa collaboration à la mise en place de la constellation des Milles Marées sur son territoire.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 10 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 11 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20h35 se termine à 20h45 pour un total de 10 minutes.

Item 12 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 20h46.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.